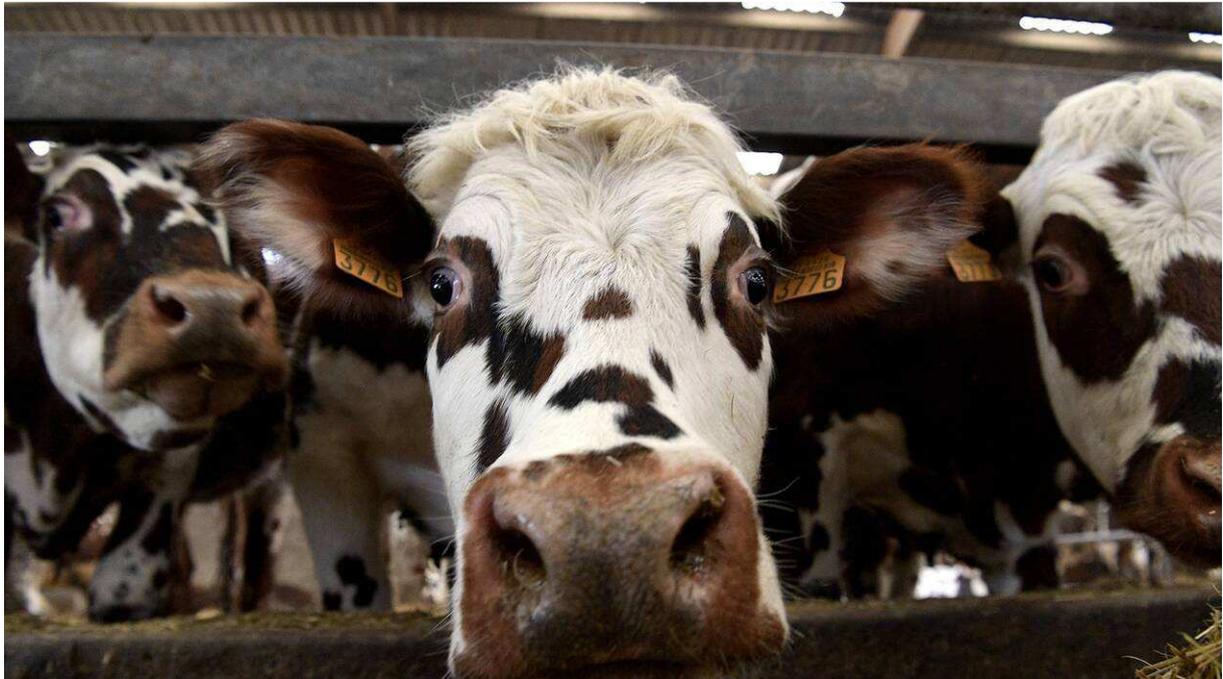


L'odeur de ses vaches importunait ses voisins, un agriculteur lourdement condamné

Un agriculteur d'une commune du Cantal a été condamné par la Cour d'appel à payer une amende de 8 000 € à cause de l'odeur de ses vaches, qui importunait ses voisins.



Les vaches de la race normande sur l'exploitation de Chrystel et Gaby Renaudin à Cintré (35) Invitation presse afin de mieux valoriser le lait et la viande des élevages de race normande. | PHOTO : MARC OLLIVIER / OUEST-F

8 000 €. C'est l'amende à laquelle a été condamné un éleveur du Cantal. À cause de l'odeur dégagée par ses vaches. Comme le rapporte [LCI](#), l'agriculteur a été condamné, mercredi 20 novembre, par la Cour d'appel de Limoges au versement de cette amende après un long combat judiciaire.

Nicolas Bardy, éleveur de vaches à Lacapelle-Viescamp, avait été attaqué en justice il y a huit ans par un couple de retraités stéphanois venu s'installer à la campagne près de son exploitation. Le problème ? Ses voisins estiment que les vaches de l'agriculteur se situent trop près de leur maison et dégagent des odeurs qu'ils considèrent comme des nuisances olfactives.

Une décision qui suscite la colère de l'agriculteur, qui estime avoir tout fait pour trouver un compromis. « **On avait fait des efforts pour essayer de trouver des solutions. On avait déménagé le siège de l'exploitation, construit un bâtiment neuf à un kilomètre de leur maison, donc je ne pense pas que ça les gêne beaucoup** », s'est insurgé Nicolas Bardy au micro de [Totem, une radio locale](#). La justice l'a, malgré ces nouveaux aménagements, condamné financièrement pour les nuisances olfactives passées causées par ses bêtes à ses voisins.

« **Ce n'est pas facile de sortir une telle somme aussi vite** », a confié l'agriculteur au micro de nos confrères de TF1. L'éleveur reste malgré tout très reconnaissant pour le soutien populaire qu'il a reçu. En effet, une pétition en ligne a été lancée et a récolté plus de 120 000 signatures sur le site change.org. Une cagnotte a également été créée pour l'aider à régler cette amende. « Nous sommes condamnés pour des nuisances olfactives qui ne sont pas des choses extraordinaires à la campagne », a constaté Alexandre Bardy avec amertume.

La colère des maires des zones rurales

Voyant ce type de litiges de voisinage se multiplier, certains maires de communes rurales ont décidé d'agir. Celui de Beaumont-de-Lomagne, dans le Tarn, a ainsi fait apposer des panneaux assez clairs à destination des citoyens : « **Bruits des vaches, des tracteurs ou des cloches de village, ici il y a du bruit et si ça ne vous plaît pas, on vous prie de passer votre chemin** ». L'édile estime en effet que les personnes venant s'installer à la campagne doivent s'attendre à cohabiter avec les nuisances qui vont avec.

Cet été en Dordogne, ce sont des habitants de la commune de Ribérac qui avaient fait appel à une entreprise de désinsectiseurs pour éliminer les cigales du jardin qui jouxte leur maison. La gérante de l'entreprise n'a pas donné suite, indiquant aux propriétaires que les cigales étaient « **trop importantes pour la biodiversité** ». Tout le monde se souvient également du [fameux coq Maurice](#) que la justice a finalement autorisé à chanter alors que, là encore, son chant gênait... Et début octobre, un [maire de la Sarthe avait également poussé un coup de sang contre les néoruraux](#).